

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 5 mai 2021

Le Conseil communal a nommé Mme Mélissa Rairoux, assistante socio-éducative à 75% auprès de la structure d'accueil Snoopy.

Les comptes 2020 de la Municipalité ont été acceptés, à l'unanimité et à mainlevée, par les membres du Conseil communal. Les comptes 2020 de la Bourgeoisie ont été acceptés, à l'unanimité et à mainlevée, par les membres du Conseil bourgeoisial.

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité, de soumettre à la décision de l'assemblée primaire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 2,2 mios, pour le projet de Saint-Germain Centre.

Le Conseil communal a accepté, à l'unanimité, un dépassement de coût de CHF 370'000.—sur le crédit d'engagement de CHF 4'300'000.—qui a été validé par l'assemblée primaire pour la réalisation du bâtiment des travaux publics ainsi que les coûts d'équipement de CHF 380'000.--. Ces coûts supplémentaires seront présentés à l'assemblée primaire du 14 juin prochain.

Le Conseil communal a arrêté comme suit l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoisiale qui se dérouleront le lundi 14 juin prochain dès 19h30, au centre culturel Le Baladin, sous réserve des mesures sanitaires en lien avec le Covid-19.

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2020 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2020 de la Municipalité
5. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour Saint-Germain Centre
6. Présentation du coût global pour le bâtiment des travaux publics
7. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024
8. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
5. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024
6. Agrégation à la bourgeoisie de Savièse
7. Divers

Le Conseil communal a donné son accord de principe à M. Ricardo Marques Ferreira l'autorisant à poursuivre les démarches nécessaires pour, obtenir, d'une part, l'autorisation de construire et, d'autre part, le financement indispensable pour réaliser son projet de tipis en forêt, sur les hauts des Mayens de la Zour.

Pour toute demande d'autorisation de construire pour la réalisation des aménagements extérieurs, le Conseil communal a validé la liste des arbres, arbustes et épineux proposés comme espèces indigènes.

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat de deux œuvres :

- « Départ aux Champs », détrempe sur carton - 65x49 cm – de Germaine Boy
- « Chasseur à l'affût en Haute Montagne », huile sur toile - 82x 120 cm – de Fritz Huguenin Lassaugette

Le Conseil communal a adjugé à ATE (Association transports et environnement) le mandat d'études pour un plan de mobilité scolaire. La restitution de cette étude sera rendue l'année prochaine, au terme de l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil communal a approuvé la nouvelle directive sur les mérites saviésans qui entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Le Conseil communal a adjugé au bureau Idealp, les prestations pour l'établissement d'un dossier de demande de subventionnement pour l'adaptation du BPE de Vuisse.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Héritier & Cie SA les travaux de génie-civil pour la modernisation et adaptation de l'éclairage public (remplacement des lampes à vapeur de mercure) de diverses routes à Ormône – Roumaz et St-Germain et la remise à niveau de l'éclairage « passages piétons ».

Le Conseil communal a confirmé, dans le cadre de l'entretien des bisses, l'adjudication à l'entreprise Héritier & Cie SA les travaux de traversée de route à Prafirmin.

Le Conseil communal a donné son accord pour adjuger à l'atelier Cynic les travaux de mise en valeur du marais de Ninda par la réalisation et la pose de 4 panneaux d'information, la réalisation et l'impression d'un dépliant.